

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## DE L'INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES

\*\*\*\*\*

### SÉANCE DU 5 DECEMBRE 2017



Le Conseil d'Administration de l'IEP s'est réuni le 5 décembre 2017 dans les locaux de l'I.E.P. au 47, avenue de la Forêt Noire à Strasbourg à 17h.

#### ***Ont participé à la réunion les membres dont les noms suivent :***

##### Le Président :

- M. BUR

##### Le Directeur :

- M. ECKERT

##### Pour les personnalités extérieures :

- M. DEBÈVE

- M. KAHN

##### Pour les enseignants:

- Mme HAMELIN : procuration de M. BLAZY

- M. FABREGUET

- Mme DE LASALLE

- Mme WASSENBERG

- M. KOVAR : procuration M. LASSERRE CAPDEVILLE

- M. FERTIKH : procuration de Mme DELANNAY.

- Mme ROIRON

- Mme WILLMANN

- M. TORREIRO-LAREO

##### Pour les représentants des personnels :

- M. KIFFER Départ à 18h50. Procuration à Mme DUCLOS après son départ

- Mme DUCLOS

##### Pour les représentants des étudiants :

###### **- 1<sup>er</sup> cycle**

- Mme FROMONOT

- M. SELMANI

- M. DALIGAULT

- Mme DE LONGRAYE

###### **- 2<sup>nd</sup> cycle**

- M. JACQUET

- Mme SCHOTT

- M. KRAUSZ

- Mme CAMUS

- Mme GUILLEMOT

- M. CABRERA

##### Pour les membres invités :

- Mme AQUATIAS, Directrice des études pour le premier cycle

- M. PETEV, Directeur des études pour le second cycle
- Mme LEHNI, Directrice déléguée aux relations internationales
- Mme GRANDHOMME, responsable du service des études
- Mme HMAE, responsable administratif et financier
- M. STOLLE, gestion des CA, secrétaire de séance

Excusés :

- Mme REICHHART
- M. HOWILLER
- M. GERARD
- M. GRIMONPREZ
- M. LASSERRE-CAPDEVILLE
- M. LE THEULE

---

M. le Président Dominique BUR ouvre la séance et salue les membres présents. Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

### **1. Installation des nouveaux élus**

Monsieur le Président Dominique BUR salue les nouveaux élus des collèges étudiants, des personnels enseignants et des personnels BIATSS, qu'il félicite pour leur élection.

Monsieur Yannick CABRERA regrette qu'il n'y ait pas eu de bureau de vote à l'Espace Schoepflin et souhaite qu'un tel bureau soit organisé lors des prochaines élections. Monsieur Gabriel ECKERT explique les raisons qui en ont rendu impossible l'installation et indique que les prochaines élections ayant lieu en 2019 dans le nouveau bâtiment, la question ne se posera plus.

### **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 Juin 2017**

Monsieur le Président Dominique BUR propose, en accord avec Monsieur Gabriel ECKERT, que seuls les élus qui siégeaient déjà dans le précédent conseil se prononcent. Les autres pourront recourir à la procédure dite de « refus de vote ».

Madame Agnès DUCLOS propose un ajout au compte rendu en page 5, à savoir "*Monsieur Sébastien Bour est très heureux de la mise en place de la charte, car elle apporte notamment une aide aux gestionnaires de diplôme, qui sont en première ligne pour recevoir les confidences des étudiant(e)s, et elle protège également les personnels administratifs.*" Monsieur Gabriel ECKERT lui confirme que cette modification sera intégrée au compte-rendu du Conseil du 15 juin.

**Monsieur le Président Dominique BUR passe au vote et le procès-verbal de la séance du 15 juin 2017 intégrant la modification demandée par Madame Agnès DUCLOS est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés, moins 15 refus de votes des membres non-encore élus au conseil du 15 juin 2017.**

### **3. Informations du Directeur**

Monsieur Gabriel ECKERT félicite les nouveaux membres du Conseil d'Administration et insiste sur l'importance du travail préparatoire mené au sein de la Commission paritaire et des réunions informelles. Il souligne un taux de participation élevé aux élections (68% dans le collège A, 55% dans le collège B, 63% dans le collège BIATSS, 17,6% dans le collège des étudiants de 1<sup>er</sup> cycle et 32,4% dans celui des étudiants du 2<sup>ème</sup> cycle). Cela renforce la légitimité de tous les élus.

Les informations du Directeur portent sur un point de satisfaction (l'activité du réseau des IEP) et un point de vigilance (le renforcement du rôle des collègiums).

En ce qui concerne l'activité du réseau des IEP de région, Monsieur Gabriel ECKERT rend compte de la réunion du 9 novembre 2017 à Aix en Provence où se sont retrouvés les Directeur.trice.s des 9 IEP de région ainsi que les Président.e.s des Conseils d'Administration de ceux-ci. Cette réunion avait pour objet d'étudier les voies et moyens du renforcement de la coopération entre les différents IEP de région et d'améliorer leur visibilité commune, notamment à l'égard des pouvoirs publics. Cette coopération s'ajoute à celle également menée avec Sciences Po Paris, par exemple dans le domaine de la protection de la marque « sciences po ».

Le point de vigilance concerne la réforme des collègiums au sein de l'Université de Strasbourg. Il convient de rappeler, à titre, liminaire que Sciences Po Strasbourg fait partie du collégium Journalisme et études politiques (JEP) avec le CUEJ, DynamE et SAGE. La direction en est assurée, de manière tournante, par les responsables de composantes. Dans ce cadre, l'Université a engagé une réflexion tendant à renforcer la structuration des collègiums (désignation d'un responsable pour un mandat de trois ans, élection d'un conseil propre) et à étendre leurs compétences. Monsieur Gabriel ECKERT redoute que la mise en place de cet échelon intermédiaire complique la gestion de l'Institut et limite sa réactivité dans un environnement où la plupart des autres IEP sont des établissements publics autonomes et décident donc au travers de leurs seuls organes. Il souhaite que l'Université accepte un développement différencié des collègiums distinguant entre les structures qui entendent renforcer leur intégration et celles qui ne le veulent pas.

#### **4. Modification budgétaire 2017**

Monsieur Gabriel ECKERT présente le projet de décision budgétaire modificative. Il souligne, tout d'abord, une légère diminution des recettes résultant de trois facteurs : la diminution des droits liés au concours commun, la diminution des droits d'inscription des étudiants du diplôme de l'IEP - découlant du taux élevé de boursiers en première année - et le manque de recettes en formation continue, en particulier sur l'offre de formation dans le domaine culturel où les objectifs n'ont pas été atteints. La diminution des prévisions de recettes a pour corollaire une diminution des dépenses de fonctionnement. Cela n'affecte cependant nullement l'action de l'IEP dans la mesure où cette fin d'exercice budgétaire se caractérise, à ce jour, par un excédent de fonctionnement. Cela a permis un transfert vers la section d'investissement et la réalisation des opérations suivantes : la modernisation du câblage des matériels audiovisuels dans les amphithéâtres, le remplacement du matériel informatique dans certains bureaux enseignants et la rénovation du mobilier de certaines salles.

**Monsieur le Président Dominique BUR passe au vote et le point est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

## **5. Budget 2018**

Monsieur Gabriel ECKERT présente le projet de budget 2018, lequel est équilibré en recettes et dépenses à la somme de 1.531.67 euros. Il rappelle que c'est là un budget financier qui n'intègre pas les dépenses prises en charge par l'Université comme les traitements des enseignants chercheurs et de certains personnels administratifs (5,6 millions d'€), l'essentiel des dépenses de fonctionnement et d'entretien des bâtiments (fluides, nettoyage, travaux d'entretien du propriétaire et loyer de l'espace Schoepflin (200.000€ par an) ainsi que l'acquisition des ouvrages de la bibliothèque. Ces dépenses sont directement prises en charge par le budget de l'Université. Le budget consolidé intégrant l'ensemble de ces dépenses serait d'environ 8 millions d'€.

### **Les recettes**

Elles se décomposent en 185.772 € de dotations (12,1% du total) correspondant à la dotation pédagogique, d'investissement et d'entretien (326.404€) de laquelle il convient de déduire la contribution de l'IEP aux frais de structure de l'Université (199.701 €). Les reversements au titre des activités de formation continue (59.069€) pris en compte à ce titre reflètent cependant, non une dotation de l'Université, mais le fruit de l'activité de l'Institut en matière de formation continue. La dotation nette de l'activité de formation continue est donc de 126.703 € et représente moins de 10% des recettes globales. Il faut cependant tenir compte, dans ce constat, des sommes directement prises en charges par l'Université de Strasbourg comme il a été rappelé précédemment.

Les ressources propres de l'IEP représentent 87,9% des recettes. Elles comprennent les droits d'inscription au diplôme de l'IEP (820.000€), les recettes brutes des concours d'entrée en 1<sup>re</sup> et 2<sup>ème</sup> année, les droits d'inscription au CES et les subventions liées principalement à la Prépa ENA et au programme PEI. On peut également relever les recettes de taxe d'apprentissage qui augmentent en dépit d'un contexte économique et juridique peu favorable. En ce qui concerne le programme PEI, Monsieur Gabriel ECKERT remercie particulièrement la Région Grand Est pour l'augmentation de sa subvention à ce programme, ce qui a permis d'accueillir, pour la première fois, 5 lycées de l'académie de Reims.

### **Les dépenses**

Les dépenses d'investissement sont de 35.000 € et correspondent à l'acquisition de mobilier, de matériels informatiques et de matériels divers. L'IEP peut également bénéficier de financements extra budgétaires (IDEX). Les dépenses de fonctionnement sont d'environ 660.000 €. Monsieur Gabriel ECKERT précise que la subvention aux associations étudiantes est identique à celle de l'an dernier mais sont distincts de ce montant les versements à Stras'Diplomacy et au BDI en raison de leur participation au programme PEI. Sont enfin budgétés des crédits pour le prix Mirabeau et pour la Fédékrit, pour le critérium inter IEP qui a lieu à Strasbourg, en mars 2018. Par ailleurs, la masse salariale prise en charge par Sciences Po Strasbourg est de 838.462 €. Les dépenses pédagogiques correspondent à 43% de celle-ci (rémunération des corrections de copies, référentiel propre à l'Institut, volume d'heures complémentaires non-compensées par l'Université). La rémunération des personnels pris en charge par l'Institut est de 474.322 € soit 57% des dépenses de masse salariale. Cela correspond à 13,5 équivalents temps plein pris en charge par le budget de l'Institut et non par celui de l'Université. Des discussions ont lieu avec l'Université pour rééquilibrer cette situation. C'est ainsi que l'Institut a obtenu la prise en charge par le budget de

l'Université d'un emploi d'enseignant, précédemment financé par le budget propre de l'Institut. Cela permet de dégager des moyens à hauteur d'environ 60.000€.

A l'issue de la présentation de Monsieur Gabriel ECKERT, un débat s'instaure.

Monsieur Yoann JACQUET indique que l'association des anciens de l'IEP a une subvention égale à ¼ des autres associations (9.000 euros) et regrette la visibilité insuffisante de cette association. Il souhaite en particulier que l'association renforce ses liens avec les actuels diplômés dans le domaine de la recherche de stages et d'emplois. Monsieur Gabriel ECKERT estime que l'IEP a besoin d'une association des anciens, forte, qui soutient les jeunes diplômés et qui participe aux activités qu'organise l'Institut pour les élèves, à l'instar de la Job Week.

Monsieur Gabriel ECKERT répond aux interrogations de M. Yannick CABRERA. Il précise d'une part que les actions d'accompagnement des étudiants étrangers (dernier paragraphe de la page 4) consistent dans des déplacements d'étudiants étrangers à Bruxelles et Luxembourg et d'autre part lui confirme que les droits spécifiques sont déterminés en fonction des revenus des familles, sans exonération particulière pour cause de handicap.

Monsieur Gabriel ECKERT précise que le Conseil d'Administration est également amené à adopter les tarifs joints au budget, lesquels sont identiques à ceux de l'an dernier sauf en ce qui concerne le concours en 2<sup>ème</sup> année, où ils sont moins élevés, en raison du passage du concours commun au concours spécifique.

Madame Agnès DUCLOS souligne la situation très pénible des personnels administratifs pendant les mois d'été, dans la mesure où il fait très chaud dans le bâtiment. Il est très difficile de travailler efficacement dans ces conditions et certains collègues prennent des heures de récupération pour échapper à la fournaise. Madame Agnès DUCLOS demande par conséquent que l'IEP fasse l'acquisition, en prévision de l'été 2018, de ventilateurs à colonne. Elle précise que ces matériels sont silencieux et efficaces, et qu'il s'agit d'un investissement utile car ils pourront également être utilisés par la suite dans le nouveau bâtiment. Monsieur Gabriel ECKERT donne son plein accord.

A la question de Monsieur Michel FABREGUET sur les heures d'enseignement effectuées gracieusement, Monsieur Gabriel ECKERT répond qu'il s'agit de professionnels qui ne souhaitent pas se faire rémunérer de leur intervention au sein de l'Institut. Cela concerne 30 à 40 intervenants.

Monsieur Kévin KIFFER s'interroge sur les 66.000 € dégagés du fait de la prise en charge de la rémunération d'un enseignant par l'Université : Cela permettra-t-il de renforcer les services administratifs ? Monsieur Gabriel ECKERT lui répond que des réflexions sont en cours dans l'optique d'un renforcement des services de scolarité, qui seront très sollicités par la mise en place de la nouvelle offre de formation.

Madame Agnès DUCLOS pose la question de la convention avec l'ENA portant sur la revue Etudes européennes (EUTalk), qui prévoyait la transmission des justificatifs financiers chaque année. Monsieur Gabriel ECKERT lui répond que le point sera soumis au Conseil d'Administration du 22 février 2018. L'estimation chiffrée est disponible et il s'agit d'une revue qui fait l'objet d'une réelle coopération entre l'ENA et l'IEP. Elle associe certains enseignants et étudiants de l'Institut (notamment du Master PE).

Madame Marine DE LASALLE remarque que le changement de format assure à la revue une plus grande visibilité.

**A l'issue de ce débat, Monsieur le Président Dominique BUR passe au vote et le point est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés moins une abstention.**

#### **6. Bourses de mobilité internationale : bilan 2017 et dispositif 2018**

Monsieur Gabriel ECKERT explique que ce dispositif existe depuis plusieurs années et a pour objet d'éviter que les étudiants en année de mobilité ne se censurent dans le choix de leur destination pour des raisons financières. Les dossiers sont examinés par une commission d'attribution qui tient compte des critères liés aux ressources des parents, à la distance et à la cherté de la vie dans le lieu de destination.

Monsieur Yannick CABRERA suggère de mettre en place des partenariats avec des Rotary Clubs, comme il en existe dans d'autres composantes.

Madame Blandine CAMUS se demande si l'on tient compte dans l'évaluation des ressources des étudiants des situations actuelles et non de celles des années passées (en raison du différé attaché aux attestations d'impôt sur le revenu). Monsieur Gabriel ECKERT lui indique que l'évaluation se fait principalement sur les ressources de l'année n-1, mais ~~on tient compte~~ des éléments fournis par les étudiants attestant d'un changement dans la situation financière de leur famille, voire d'un décès sont pris en compte.

Madame Caroline LEHNI estime que ce dispositif complète les bourses existantes (AMI, ERASMUS+, AMIE de la Région Grand Est). L'une des spécificités des bourses de mobilité internationale tient au fait qu'elles peuvent être versées avant le départ de l'étudiant.

**Monsieur le Président Dominique BUR passe au vote et le point est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

#### **7. Fonds d'aide d'urgence : bilan 2017 et dispositif 2018**

Monsieur le Président Dominique BUR redonne la parole à Monsieur Gabriel ECKERT qui rappelle la mise en place et le rôle du fonds d'aide d'urgence. Les dossiers sont instruits par l'assistante sociale du CROUS en liaison avec la Direction de l'IEP dont les décisions sont mises en œuvre le plus rapidement possible par l'Agence Comptable de l'Université. A l'heure actuelle, nous avons utilisé 9.500 € et les aides ont atteint parfois 1000 €. Il est utile que les représentants étudiants relayent ce dispositif et rappellent que les dossiers sont traités de manière strictement anonyme et confidentielle.

Madame Camille FROMONOT et Monsieur Yannick CABRERA insistent sur le fait que l'administration doit mieux communiquer sur ce dispositif.

**Monsieur le Président Dominique BUR passe au vote et le point est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

#### **8. Convention avec le Centre Universitaire d'Etudes de Journalisme**

Monsieur Gabriel ECKERT indique que cette convention instaure une voie d'accès privilégiée pour les étudiants de l'Institut au sein du CUEJ. Elle correspond bien à notre vocation dans la mesure où de nombreux étudiants souhaitent s'orienter vers les métiers du journalisme. Ensuite, elle témoigne de la coopération entre les composantes du collégium JEP et du renforcement des liens entre Sciences Po Strasbourg et le CUEJ qui sont, tous deux, des composantes de l'Université de Strasbourg. Plus précisément, les étudiants qui ont validé leur 2<sup>ème</sup> année avec une moyenne supérieure ou égale à 12/20 sont dispensés des épreuves écrites de sélection au Master de journalisme du CUEJ et ne passent que l'épreuve orale.

**Monsieur le Président Dominique BUR passe au vote et le point est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

## **9. Convention avec la Faculté des Sciences sociales**

Monsieur Gabriel ECKERT souligne qu'il s'agit, là encore, d'une nouvelle coopération entre Sciences Po Strasbourg et une composante de l'Université de Strasbourg. Cette convention permet aux étudiants de 3<sup>ème</sup> année du diplôme de l'IEP de valider, en enseignement à distance, une licence de sociologie. Les conditions sont très souples et permettent aisément de combiner ce cursus avec le séjour à l'étranger des étudiants de l'Institut. L'obtention de cette licence sera très utile aux étudiants qui entendent compléter leur formation dans ce domaine mais également à ceux qui s'intéressent à certains doubles diplômes de Master qui exigent 180 crédits ECTS et un diplôme de licence. Elle facilitera l'accès aux stages dans les institutions européennes où cette double condition existe fréquemment.

A la question de Madame Camille FROMONOT sur les périodes d'inscription, Monsieur Gabriel ECKERT indique qu'elles se feront en début d'année universitaire sous le régime de double inscription. Après vérification postérieure au Conseil d'Administration, le coût d'une deuxième inscription à l'Université de Strasbourg est de 168 € (à titre indicatif en 2017-2018) pour les étudiants non boursiers. Les étudiants boursiers sont exonérés.

Madame ROIRON indique qu'il faudra faire des ajustements dans les contrats d'études afin de valider les 48 crédits ECTS exigés en cas de cumul avec la licence de sociologie.

**Monsieur le Président Dominique BUR passe au vote et le point est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

## **10. Concours**

### **10.1 Edition 2018 des conventions et règlement du concours d'entrée en 1<sup>ère</sup> année**

Concernant le règlement du concours d'entrée en 1<sup>ère</sup> année du diplôme, Madame Agnès DUCLOS regrette que les étudiants boursiers doivent s'acquitter de 60 euros, somme trop importante pour les familles concernées, surtout si doivent s'y ajouter des frais de déplacement. Cela devrait être gratuit pour les boursiers. Monsieur Gabriel ECKERT rappelle les coûts du concours commun et la nécessité de les couvrir, sauf à les faire supporter par les autres ressources du budget des IEP et notamment les droits versés par les étudiants. Il craint également le risque de candidats fantômes qu'accroîtrait la gratuité des

inscriptions. En réponse à Madame Camille FROMONOT, il précise que les candidats peuvent solliciter le fonds d'aide d'urgence.

**Monsieur le Président Dominique BUR passe au vote et le point est adopté avec 1 voix contre et 2 abstentions.**

### **10.2 Convention de groupement de commandes en vue de la conclusion d'une concession de service de la préparation labellisée au concours commun de 1<sup>re</sup> année**

Monsieur Gabriel ECKERT indique qu'il s'agit là d'un dispositif technique permettant aux directeurs des 7 IEP du concours commun de créer un groupement de commande pour organiser la mise en concurrence de la concession du service de la préparation labellisée au concours commun de 1<sup>ère</sup> année.

**Monsieur le Président Dominique BUR passe au vote et le point est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

### **10.3 Avenant à la convention avec l'AEFE**

Monsieur Gabriel ECKERT indique que cet avenant prend simplement acte de la fermeture du site de Montréal.

**Monsieur le Président Dominique BUR passe au vote et le point est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

## **11 Subventions**

### **11.1 Critérium sportif inter IEP**

Monsieur Gabriel ECKERT rappelle que le Critérium sportif inter IEP aura lieu à Strasbourg en mars 2018 et que la subvention de 6.000 € a pour objet la prise en charge de la sécurisation de l'événement. Le dossier a été présenté par la Fedekrit avec laquelle la direction de l'IEP travaille en étroite collaboration pour des questions d'image du réseau. Il précise que lors du dernier Critérium sportif inter IEP, qui a eu lieu à Lyon, ce dernier a pleinement repris sa dimension festive et sportive.

**Monsieur le Président Dominique BUR passe au vote et le point est adopté avec 2 abstentions.**

### **11.2 Prix Mirabeau**

Le Prix Mirabeau est un concours d'éloquence ouvert aux 10 IEP. Une association s'est constituée en vue d'en assurer l'organisation et propose aux 10 IEP une convention triennale par laquelle chacun d'eux verse une subvention annuelle de 1.000 €.

**Monsieur le Président Dominique BUR passe au vote et le point est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

## **12 Relations internationales**



Monsieur le Président Dominique BUR donne la parole à Madame Caroline LEHNI

#### **12.1 Glendon College de York University, Toronto, Canada**

Madame Caroline LEHNI précise qu'il s'agit d'un accord de coopération internationale. Des conventions additionnelles concernent les échanges d'étudiants et le double diplôme.

**Monsieur le Président Dominique BUR passe au vote et le point est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

#### **12.2 Université Saint Joseph, Beyrouth, Liban**

Pas de remarque particulière.

**Monsieur le Président Dominique BUR passe au vote et le point est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

#### **12.3 CIDE, Mexico, Mexique**

Pas de remarque particulière.

**Monsieur le Président Dominique BUR passe au vote et le point est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

#### **12.4 Université de Tucuman, Argentine**

Pas de remarque particulière.

**Monsieur le Président Dominique BUR passe au vote et le point est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

#### **12.5 University of Incarnate World (UIW), San Antonio, Etats-Unis**

Pas de remarque particulière.

**Monsieur le Président Dominique BUR passe au vote et le point est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

#### **12.6 Université de Cuyo, Mendoza, Argentine : Point retiré**

La convention n'a pas été réceptionnée toutefois elle peut encore arriver à temps et permettre aux étudiants de candidater en 2018/19. Madame Caroline LEHNI précise que si l'accord n'est pas conclu à la date du jury, les étudiants pourront s'inscrire en tant que *free mover* ou se voir attribuer un autre de leurs vœux.

## **12.7 Universidad Bernardo O'Higgins, Santiago, Chili**

Madame Caroline LEHNI souligne la réactivité du partenaire qui a déjà signé l'accord.

**Monsieur le Président Dominique BUR passe au vote et le point est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

A la question relative à la faiblesse des coopérations avec des établissements d'enseignement supérieur africains, Madame Caroline LEHNI répond qu'un accord existe avec Johannesburg en Afrique du Sud, au niveau de l'Unistra. L'Institut a également un partenariat avec l'IEP de Madagascar où les étudiants suivent un semestre d'études et un semestre de stage dans des ONG sélectionnées par l'IEP de Madagascar Il y a ailleurs, des problèmes de stabilité des institutions universitaires, voire de sécurité. Pour autant, Sciences Po Strasbourg entend développer et renforcer ses partenariats avec des universités africaines.

Monsieur le Président Dominique BUR remercie Madame Caroline LEHNI pour le rapport de ce point et l'important travail accompli.

## **13 Divers**

### **13.1 Dates des réunions**

Monsieur Dominique BUR rappelle les dates des prochaines réunions de la commission paritaire et du Conseil d'Administration.

<b>Commission paritaire</b>	<b>Conseil d'Administration</b>
15 février	22 février
12 avril	19 avril
5 juin	14 juin

### **13.2 Conférence des Grandes Ecoles**

Monsieur Gabriel ECKERT indique que le réseau des IEP est en contact avec la Conférence des Grandes Ecoles en vue de l'accréditation de Sciences Po Strasbourg. Cela permettra à terme de disposer d'états et de statistiques communes au réseau, en particulier en ce qui concerne les statistiques sur l'insertion professionnelle des étudiants.

### **13.3. Statuts**

A la question de Monsieur Yoann JACQUET sur l'article 7 des statuts, Monsieur ECKERT indique que la rotation annuelle est relative au passage 1a /2a et 4a / 5a des étudiants sur les listes .Il faudra revoir les statuts sur ce point.

### **13.4. Entrée en Master 2**

Monsieur Gabriel ECKERT informe les membres du Conseil d'Administration qu'il organisera deux réunions sur la question de l'accès en deuxième année de Master, le 6 décembre avec les responsables de Master

et le 18 décembre avec l'ensemble des étudiants. Les modalités ainsi déterminées visent à trouver une solution pour garantir le droit au libre accès des étudiants de la mention et de 4<sup>ème</sup> année en Master 2, tout en conciliant cela avec les difficultés matérielles découlant du fait que les Master 2, pour conserver leur professionnalisation et leurs pratiques pédagogiques, doivent rassembler des effectifs réduits. Bien évidemment, cela se fera dans le strict respect de la loi du 23 décembre 2016.

### **13.5 Dates des rattrapages**

Madame Blandine CAMUS pose la question des dates de rattrapage qui sont trop tardives et ne permettent pas de trouver des stages ou des emplois saisonniers.

Monsieur Gabriel ECKERT lui répond que la question des dates de rattrapage doit être vue en liaison avec les services administratifs, les enseignants chercheurs et les étudiants dans le cadre du calendrier du diplôme. Il lui semble que de faire passer les rattrapages 15 jours après la première session ne permet pas aux étudiants en difficulté de réellement rattraper leur retard et de réussir leur examen. En tout état de cause, dans le calendrier du diplôme, les épreuves se terminent en principe fin mai.

Madame Agnès DUCLOS indique, pour sa part, en l'absence de Monsieur Kevin KIFFER, qui a dû partir à 18h50, que, outre les contraintes pédagogiques évoquées par Monsieur Gabriel ECKERT, il y a des contraintes administratives qui pèsent sur l'organisation des examens du diplôme, qu'il est difficile de remettre en cause en cours d'année universitaire, comme cela a déjà été évoqué lors de précédentes réunions du Conseil d'Administration de l'IEP.

Monsieur Gabriel ECKERT indique que cette question sera discutée avec les représentants étudiants.

Clôture de la réunion à 19h30.

Le Directeur de l'IEP  
Professeur Gabriel ECKERT.